

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Trente et unième session du Comité pour les animaux  
Genève (Suisse), 13 – 17 juillet 2020

Questions régionales

Rapports régionaux

AMERIQUE DU NORD

1. Ce rapport, qui couvre la période d'août 2019 à mai 2020, a été préparé par Hesiquio Benítez, représentant régional de l'Amérique du Nord, en collaboration avec les autorités de la CITES du Canada, du Mexique et des États-Unis\*.

Vue d'ensemble des principales évolutions

**a) Étude du commerce important**

Canada. Aucune évolution à signaler pour cette période.

Mexique. Aucune évolution à signaler pour cette période.

États-Unis. Aucune évolution à signaler pour cette période.

**b) Examen périodique**

Mexique

Lors de la 29<sup>ème</sup> session du Comité pour les animaux (AC29, Genève, 2017) et en réponse à la Notification aux Parties N° 2017/069, le Mexique a accepté d'évaluer 4 espèces indigènes dans le cadre de l'Examen périodique des espèces inscrites aux Annexes de la CITES, conformément à la résolution Conf. 14.8 (Rev. CoP17), comme suit :

1. Chien de prairie du Mexique (*Cynomys mexicanus*) ;
2. Tortue d'eau douce du Coahuila (*Terrapene coahuila*) ;
3. Otarie de l'île Guadalupe (*Arctocephalus townsendi*), de concert avec les États-Unis, et
4. Tarentule grise du Mexique (*Aphonopelma pallidum*).

La commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité du Mexique, ou Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad (CONABIO), en qualité d'autorité scientifique (AC-CITES), a conclu l'examen de la *Terrapene coahuila* (*Terrapene coahuila*) et du chien de prairie du Mexique (*Cynomys mexicanus*), et a soumis ces deux examens au Comité pour les animaux afin qu'il les étudie (AC31). De même, la CONABIO soutient un projet visant l'examen périodique de l'*Aphonopelma pallidum*.

---

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Étant donné que les États-Unis (É.-U.) coordonnent l'examen périodique de l'otarie de l'île Guadalupe, la CONABIO a partagé les coordonnées des experts mexicains avec les autorités américaines, de façon à pouvoir fournir des données relatives à sa situation dans les aires de répartition mexicaines des espèces.

#### États-Unis d'Amérique

Lors de la vingt-neuvième session du Comité pour les animaux (AC29 ; Genève 2017), les États-Unis ont accepté de prendre la main quant à la préparation des examens périodiques relatifs à la Bernache du Canada des Aléoutiennes (*Branta canadensis leucopareia*) et à l'albatros à queue courte (*Phoebastria albatrus*) et de les intégrer au processus d'examen périodique. Ces deux espèces ont été incluses dans l'Annexe I de la CITES. Nous avons consulté les états de l'aire de répartition et le processus d'examen est toujours en cours.

Le Canada et le Mexique ont participé aux examens périodiques en fournissant des informations relatives à la Bernache du Canada des Aléoutiennes et à l'Albatros à queue courte dans le cadre du processus d'examen périodique que chapeautent actuellement les États-Unis.

#### **c) Enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I**

Canada. Aucun établissement à signaler pour cette période.

Mexique. Aucun établissement à signaler pour cette période.

États-Unis d'Amérique. Aucun établissement à signaler pour cette période.

#### **d) Avis de commerce non préjudiciable (ACNP)**

##### Canada

Au Canada, les ACNP sont déterminés à chaque sollicitation de permis en fonction de son état d'avancement. Pour les espèces faisant l'objet d'un commerce important, les rapports permanents d'ACNP sont préparés pour soutenir la délivrance de permis d'exportation. Les rapports permanents d'ACNP spécifiques aux espèces canadiennes sont développés en collaboration avec le groupe de travail des autorités scientifiques de la CITES fédérales-provinciales/territoriales, ainsi qu'avec les spécialistes des espèces et les populations indigènes qui participent et les examinent. Le Canada dispose d'ACNP permanents qui couvrent la majeure partie du commerce de l'esturgeon d'Atlantique, de l'ours noir, du lynx, du lynx du Canada, du puma, de l'hydraste du Canada, du loup gris, du grizzly, du narval, de l'ours polaire, de la loutre de rivière et de la grue du Canada. Les rapports d'ACNP permanents font l'objet d'une révision tous les 3 ans et sont, au besoin, actualisés à l'aide des informations les plus récentes. Les rapports d'avis de commerce non préjudiciable permanents du Canada sont disponibles sur le site web Environnement et Changement climatique Canada.

##### Mexique

D'août 2019 à mai 2020, la CONABIO a formulé 153 ACNP sur la base d'une autorisation au cas par cas pour 11 espèces animales (*Panthera onca*, *Ovis canadensis*, *Carcharhinus falciformis*, *Sphyrna zygaena*, *S. lewini*, *S. mokarran*, *Alopias pelagicus*, *Isurus oxyrinchus*, *Puma concolor*, *Crocodylus moreletii* et *Boa constrictor*). La CONABIO a également formulé 11 avis techniques quant aux plans de gestion des espèces de la CITES (*Ovis canadensis*, *Puma concolor*, *Lynx rufus*, *Spizetus spp.*, *Accipiter bicolor*, *Ctenosaura defensor*, *Falco ruficularis*, *Terrapene carolina*, *Heloderma horridum* et *Abronia graminea*).

En décembre 2019, le conseil d'administration général en charge de la vie sauvage du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (DGVS-SEMARNAT : organe de gestion CITES) a mené une surveillance aérienne du mouflon pachycère (*Ovis canadensis*) en Baja California Sur, à laquelle la CONABIO a également participé. Les résultats seront exploités pour déterminer les quotas de prélèvement et pour la délivrance d'ACNP pour les 3 prochaines saisons. De la même façon, ils indiqueront s'il est nécessaire de renforcer des actions de conservation particulières (par ex. repopulation, incidences majeures, etc.).

La CONABIO, en coopération avec les experts de l'unité Oaxaca du centre de recherche interdisciplinaire pour le développement régional intégral, ou Centro Interdisciplinario de Investigación para el Desarrollo Integral Regional Unidad Oaxaca (CIIDIR), et avec l'institut d'écologie UNAM, Predator Conservation, A.C, UAM-Lerma, l'université autonome de Nayarit et des consultants indépendants, a mené une analyse visant à actualiser le modèle de distribution potentiel et les estimations de densités potentielles du lynx (*Lynx rufus*) et du puma cougar (*Puma concolor*), afin d'établir des quotas de prélèvement préventifs dans les états de Nuevo León et Sonora (achevée en mars 2020).

À titre d'action pilote pour 2020, suite à "l'atelier visant à renforcer les capacités techniques et administratives en matière de délivrance de permis d'exportation pour les requins du Mexique inscrits aux Annexes de la CITES"

(Mexico, juin 2019), l'institut national de la pêche, ou Instituto Nacional de Pesca y Acuicultura (INAPESCA) et la CONABIO ont révisé les méthodologies et ont mutuellement convenu de volumes d'exportation durables pour chacune des espèces de requin du Mexique inscrites aux Annexes de la CITES et faisant l'objet d'un intérêt commercial.

#### États-Unis d'Amérique

Depuis août 2019 (jusqu'au 22 avril 2020), les États-Unis d'Amérique ont émis 314 avis de commerce non préjudiciable individuels (ACNP) relatifs aux animaux et 18 certificats d'échange scientifique (COSE) qui couvrent les animaux et les plantes en plus des ACNP que nous générons sous forme de conseils généraux.

#### **e) Renforcement des capacités**

Canada. Aucun renforcement à signaler pour cette période.

#### Mexique

En mars 2020, la CONABIO a fourni à l'université nationale autonome du Mexique, ou Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM), des présentations relatives à la CITES, ses objectifs et leur mise en œuvre au Mexique, afin de mieux comprendre la Convention et de susciter une prise de conscience quant à l'importance de sa bonne mise en œuvre et de son respect.

#### États-Unis d'Amérique

Dans le cadre de deux partenariats, l'un avec Asesores Tecnicos de Medio Ambiente (ATECMA) et l'autre avec la Wildlife Conservation Society (WCS), l'U.S. Fish and Wildlife Service (USFWS) subventionné par l'USAID a soutenu 16 professionnels issus de 12 pays d'Amérique Centrale (6), d'Amérique du Sud (1), des Caraïbes (4) et d'Afrique Centrale (1), afin de participer au cursus de Master de l'université d'Andalousie : gestion et conservation des espèces dans les opérations commerciales : cadre international (également connu sous l'intitulé Cours de Master de la CITES) d'avril 2017 à mars 2018. En outre, le partenariat avec la WCS vise à renforcer les capacités à l'échelon national et régional pour la CITES en Amérique Centrale et dans les Caraïbes, en soutenant le développement d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP), en améliorant la disponibilité des données relatives au commerce illégal des espèces inscrites aux Annexes de la CITES et en augmentant les connaissances quant aux menaces régionales émergentes que représente le commerce illégal des produits de faune et de flore et aux marchés en évolution rapide. Ces deux projets ont permis aux diplômés d'assister à la CoP18 de la CITES, constituant ainsi une opportunité d'apprentissage sans précédent pour les diplômés impliqués dans les travaux de la CITES. Les deux projets ont été menés à bien en 2019.

En partenariat avec Wildlife Impact et en collaboration avec le ministère de l'Environnement d'Angola, ou Ministério do Ambiente (MINAMB), l'USFWS soutient les efforts visant à renforcer les capacités de la CITES et à accentuer l'application des lois régissant la criminalité liée aux espèces sauvages en Angola, en mettant un accent particulier sur la lutte contre le trafic des espèces de flore et de faune sauvages dans le parc national de Maiombe et dans les zones environnantes de la province de Cabinda.

L'USFWS poursuit sa collaboration avec le Secrétariat de la CITES via un accord coopératif (2017-2021) prévoyant de renforcer les capacités de la CITES, afin de mettre en œuvre la CITES en Asie du sud-est. Jusqu'à présent, parmi les aboutissements clés, on peut citer une législation accrue en Birmanie (faisant passer la Partie à la Catégorie 2 du projet sur les législations nationales), le développement de mesures de mise en œuvre des Plans d'action nationale relatifs à l'ivoire au Cambodge et au Vietnam ainsi qu'un atelier d'auto-évaluation nationale au Laos, où le gouvernement a créé, en mars 2019, l'Article XIII du Plan d'action. Plus récemment, cet accord a permis à deux délégués du Laos d'assister à la CoP18. Depuis, le Laos a bénéficié de fonds pour poursuivre un plan de travail via un accord de financement à échelle réduite avec le Secrétariat et prépare actuellement un atelier portant sur les avis de commerce non préjudiciable.

Suite à la CoP18, la division USFWS de l'organe de gestion CITES représente les États-Unis au sein de cet atelier qui porte sur les capacités de renforcement. Les États-Unis ont fourni des retours quant à la Notification aux Parties relative au développement d'un cadre de renforcement des capacités.

#### *DOI-ITAP*

D'août 2019 à avril 2020, grâce à un financement du Département d'État des États-Unis, le programme d'assistance technique internationale du Département de l'Intérieur des États-Unis, ou U.S. Department of the Interior's International Technical Assistance Program (DOI-ITAP), de concert avec des gouvernements et organisations partenaires, a développé les actions suivantes de coopération régionales CITES et de formation et assistance CITES :

#### Belize | Trafic des produits de flore sauvage/Voyage de sensibilisation à la faune destiné aux juges | Août 2019

Le DOI-ITAP a apporté un soutien supplémentaire à l'ONG bélizienne Friends of Conservation Development (FCD), en vue d'étendre à deux jours une action de lutte contre le trafic des produits de flore et de faune sauvages déjà prévue sur un jour. FCD et le gouvernement du Belize ont permis à huit juges béliziens d'effectuer une visite sur site dans la forêt nationale de Chiquibul qui longe la frontière entre la Belize et le Guatemala, afin de les sensibiliser aux réalités sur place en matière de trafic des produits de flore et de faune, de souligner l'importance des investigations et des poursuites judiciaires en cas de violations de la CITES et d'encourager la pleine application des lois environnementales devant un tribunal.

#### Suisse | 3<sup>ème</sup> Conférence mondiale des Réseaux pour l'application des lois relatives aux espèces sauvages | 21-22 août 2019

Le DOI-ITAP a participé à un déplacement destiné au personnel et au Secrétaire du réseau d'application des lois en matière de vie sauvage d'Amérique Centrale et de la République Dominicaine, ou Central American and Dominican Republic Wildlife Enforcement (CAWEN, ou ROAVIS en espagnol – www.roavis.net) à Genève, en Suisse, à l'occasion de la troisième Conférence mondiale des WEN, afin de favoriser la participation du réseau d'application des lois en matière de vie sauvage en Amérique Centrale et en République Dominicaine et de partager les pratiques d'excellence et les enseignements tirés quant à l'établissement, au maintien et à l'opérationnalisation d'un WEN. Le Secrétaire a évoqué l'importance d'impliquer les fonctionnaires CITES dans le groupe central du Réseau pour l'application des lois relatives aux espèces sauvages, ainsi que les efforts des États-Unis et de CAWEN/ROAVIS visant à intégrer les modules de formation en matière de mise en œuvre et d'application des lois de la CITES dans tous les ateliers 2019-2020 du DOI en Amérique Centrale.

#### Kenya, Namibie, Botswana, Malawi | Échange entre fonctionnaires en charge des espèces sauvages | 27 octobre au 16 novembre 2019

Le DOI-ITAP a coordonné un échange de trois semaines entre les fonctionnaires en charge des espèces sauvages dans quatre pays d'Afrique et l'organisme fédéral des États-Unis chargé de la gestion et de la préservation de la faune ou U.S. State Fish and Game Wardens. Le DOI-ITAP, de concert avec le Bureau de l'application des lois-Bureau de la formation et de l'inspection du DOI/U.S. Fish and Wildlife Service, a piloté la première semaine de cet échange qui s'est tenu au centre national de formation sur la conservation (National Conservation Training Center) à Shepherdstown, dans l'ouest de la Virginie, afin de renforcer les compétences en matière de leadership adaptable. Au terme de cette session de formation, les dix participants ont été scindés en cinq binômes, chacun composé d'un fonctionnaire africain et d'un autre des États-Unis en charge des espèces sauvages. Ils se sont rendus sur le lieu de travail de leurs homologues américains où ils ont bénéficié d'une formation pratique et d'un échange portant sur l'inspection relative aux espèces sauvages (espèces CITES et non CITES), la révision de documents CITES et autres documents, et la détection de faux documents et thèmes relatifs à ces sujets.

#### Guyana + Suriname | Déplacement exploratoire de la lutte contre le trafic des espèces sauvages | 26 janvier au 1<sup>er</sup> février 2020

Le personnel du DOI-ITAP et l'attaché du U.S. Fish and Wildlife Service Office of Law Enforcement (FWS-OLE) pour l'Amérique du Sud se sont rendus au Guyana puis au Suriname, afin de rencontrer le personnel de l'ambassade des États-Unis, les fonctionnaires du gouvernement hôte et diverses organisations non gouvernementales (ONG), afin d'identifier les priorités et besoins en termes de renforcement des capacités visant à lutter contre le trafic des espèces de flore et de faune sauvages. L'équipe a rencontré les fonctionnaires de la CITES dans les deux pays, afin d'échanger sur l'état actuel de la mise en œuvre et de l'application de la CITES, et d'identifier les domaines devant faire l'objet d'une formation future en vue de renforcer les capacités. Les informations issues de ce déplacement sont actuellement exploitées pour élaborer des formations et identifier les participants à l'atelier, afin d'y intégrer des fonctionnaires CITES.

#### Oman | Formation et conseils CITES | 19 février au 22 avril 2020

Le DOI-ITAP a mis à disposition un conseiller devant soutenir la mise en œuvre de la CITES en Oman. Ce conseiller, étant précédemment intervenu auprès du U.S. Fish & Wildlife Service, fera office de conseiller CITES auprès des autorités de gestion et scientifiques au sein du ministère de l'Environnement et des Affaires climatiques. Ce travail vient soutenir l'accord de libre-échange entre les États-Unis et Oman et participera à l'objectif que s'est fixé Oman et qui consiste à atteindre le statut de Catégorie 1 de la CITES.

#### Honduras | Obtention d'un diplôme de droit | 21 février 2020

Le personnel du DOI-ITAP a travaillé de concert avec le ministère Public du Honduras, le collège de justice du ministère Public du Honduras et avec l'Universidad Zamorano au Honduras pour élaborer et dispenser une formation professionnelle et homologuée de trois mois aux fonctionnaires de justice et techniques du gouvernement hondurien. La formation était axée sur la familiarisation avec les lois nationales en matière d'environnement, et notamment la législation relative à la mise en œuvre de la CITES, la familiarisation avec les documents et permis CITES, la mise en œuvre et l'application de la CITES via le système judiciaire, et la lutte

contre le trafic des espèces de flore/faune sauvages, via une préparation des cas, des poursuites et un jugement efficaces. Les étudiants ayant satisfait aux épreuves ont reçu un diplomado (certificat universitaire) de l'Universidad Zamorano.

#### Jordanie | Renforcement des capacités CITES avec la CE | 21 au 28 février 2020

En soutien à la coopération environnementale dans le cadre de l'accord de libre-échange entre les États-Unis et la Jordanie, les experts techniques du DOI-ITAP ont établi un partenariat avec un représentant du Secrétariat de la CITES, visant à épauler les autorités jordaniennes dans leur renforcement de la CITES et dans le développement de la législation et des politiques nationales de mise en œuvre de la CITES en Jordanie. Un objectif supplémentaire consistait à accroître la capacité des organismes chargés de l'application des lois, afin d'appliquer efficacement la CITES.

#### Psijdoa El Salvador | Obtention d'un diplôme de droit | 29 février 2020

Le personnel du DOI-ITAP a travaillé de concert avec le ministère Public du Salvador et le collège de justice du ministère Public du Salvador pour élaborer et dispenser une formation professionnelle et homologuée de 7 semaines aux fonctionnaires CITES salvadoriens chargés de l'application des lois et des lois. La formation était axée sur la familiarisation avec les lois nationales en matière d'environnement, et notamment la législation relative à la mise en œuvre de la CITES, la familiarisation avec les documents et permis CITES, la mise en œuvre et l'application de la CITES via le système judiciaire, et la lutte contre le trafic des espèces de flore/faune sauvages via une préparation des cas, des poursuites et un jugement efficaces.

REMARQUE : un série d'autres événements DOI-ITAP en mars, avril et mai (Chili, Cambodge, Panama, Jordanie, Kenya, Namibie, Botswana et Malawi) ont été reportés en raison des inquiétudes et restrictions suscitées par le COVID-19. De nouvelles dates seront arrêtées avec les partenaires le cas échéant.

#### **f) Autres**

##### Canada

Au Canada, des amendements à la loi sur les pêches sont entrés en vigueur en août 2019. Ces amendements protègent les requins en interdisant l'importation et l'exportation de leurs nageoires, pour ceux n'étant pas naturellement rattachés au Canada et en dehors du Canada. Cette nouvelle exigence législative inclut les espèces de requins inscrites et non inscrites aux Annexes de la CITES. La nouvelle législation interdit également la pratique de la pêche des requins pour leurs nageoires dans les eaux canadiennes.

Dernièrement, des mesures de gestion ont été mises en œuvre pour le requin-taupe bleu au Canada. En avril 2020, le Canada a mis en œuvre une nouvelle interdiction quant à la rétention du requin-taupe bleu au Canada. Cette nouvelle mesure de gestion a été incluse dans des conditions de licence pour les opérations de pêche pélagique à la palangre pour 2020. Tous les détenteurs d'une licence ont désormais l'interdiction de retenir des requins-taupes bleus à bord des bateaux de pêche. Le Canada réétudie régulièrement la gestion de toutes les opérations de pêche et poursuivra son travail d'identification des façons de renforcer notre gestion domestique des requins.

Les autorités canadiennes en charge des lois sur la faune et leur application continuent de mener diverses actions visant à accroître les contrôles de la CITES. À l'automne 2019, les autorités canadiennes en charge de l'application des lois ont mené deux inspections éclair CITES d'une journée à Montréal, au Québec. L'une, avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal, concernait sa partie commerciale et l'autre, sa partie passagers.

Dans le cadre de l'opération "FRONTIÈRES", à l'initiative des agents chargés de l'application des lois relatives aux espèces de flore et de faune sauvages au Québec, des visites de tous les avant-postes frontaliers du district Est de la province ont été effectuées à l'automne 2019. Ces visites ciblaient les marchandises CITES. Dans le même temps, des informations relatives aux lois sur la faune et leur application ont été fournies à nos partenaires (ASFC).

De nombreuses inspections ont été menées quant à l'importation ou à l'exportation de marchandises CITES.

##### Inspection éclair frontalière et interprovinciale d'East Kootenay

- Cette inspection éclair a eu lieu du 18 septembre au 8 octobre 2019. Les projets menés du côté américain de la frontière entre la Colombie-Britannique et l'Idaho ont révélé que de nombreux chasseurs américains ne sont pas en conformité avec la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (LCOM). Ce projet exploitera quelques "points de passage" géographiques présents dans cette région, afin d'intercepter des chasseurs, non résidents, de gibiers d'eau et de gros gibiers qui transitent par la

Colombie-Britannique pour revenir aux États-Unis. La saison de chasse du gibier d'eau débute le 1<sup>er</sup> septembre dans la province de Saskatchewan et le 1<sup>er</sup> ou le 8 septembre dans la province d'Alberta, en fonction de l'unité de gestion de la faune dans laquelle on chasse.

#### Inspection éclair de Beaver Creek (région du Yukon et des Prairies)

- Inspection éclair annuelle effectuée en septembre. Elle cible les chasseurs américains qui rentrent de la chasse en Alaska et qui passent par le Canada pour rejoindre les 48 États contigus.
- Les ours, loups et les espèces marines sauvages sont nos cibles mais nous inspectons toutes les espèces sauvages.

#### Inspection éclair Kingsgate

- Effectuée fin septembre et au cours de la première semaine d'octobre. L'inspection éclair a ciblé les espèces CITES et LCOM. La deuxième semaine a été consacrée à la frontière.

#### Mexique

En novembre 2019, la CONABIO a soumis la publication de Mendoza, J., & Francke, O. (2019) au spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux. Cette publication suggère des modifications à apporter à la nomenclature des tarentules du genre *Brachypelma*, inscrite à l'Annexe II.

En réponse aux Notifications aux Parties 2020/015 et 2020/016, les autorités CITES du Mexique ont adressé des informations détaillées au Secrétariat relatives aux mesures nationales concernant les hippocampes (*Hippocampus* spp.) : gestion, mise en œuvre des lois et leur application, ainsi que des mesures de conservation et de gestion des requins et des raies.

La CONABIO soutiendra le projet "Évaluation de l'incidence et de la pertinence du relâchement expérimental d'acoupas de MacDonald (*Totoaba macdonaldi*) élevées en captivité comme stratégie de conservation de populations sauvages", afin de déterminer la réussite du relâchement de jeunes acoupas de MacDonald.

Entre juin et décembre 2019, la CONABIO, en collaboration avec Amigos de Sian Ka'an AC, a coordonné la mise en œuvre du Programme de Surveillance du crocodile de Morelet (*Crocodylus moreletii*) dans la péninsule du Yucatan. Ce programme a fourni des informations sur le statut de conservation, les tendances de cette population et son potentiel, afin d'établir des quotas de prélèvement durables.

Le Mexique prépare actuellement un projet FEM intitulé "Fomento del aprovechamiento comercial legal, sustentable y trazable de especies silvestres nativas de México", avec la participation des autorités CITES, des agences gouvernementales pertinentes et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ce projet vise à promouvoir la conservation des espèces sauvages endémiques du Mexique et de leurs habitats via leur prélèvement et leur commerce durables, légaux et traçables, l'amélioration des chaînes de valeur nationales et internationales, la prise en charge des principaux facteurs directs de perte de biodiversité dans cinq zones focales bioculturelles. La liste des espèces focales inclut plusieurs espèces inscrites à l'Annexe II de la CITES.

Les autorités CITES du Mexique ont participé au "Premier atelier portant sur le Cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020" (Mexico, 29-30 janvier), visant à connaître les contextes nationaux et internationaux dans lesquels est définie la stratégie en matière de conservation de la biodiversité et d'exploitation durable de la biodiversité mondiale. Il vise aussi à fournir des retours d'information quant à l'avant-projet de Cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique (CDB). La participation des autorités de la CITES s'est avérée essentielle, afin de faire le lien entre la CDB et les actions de la CITES, afin d'identifier les opportunités d'établir une corrélation entre le Cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020 avec la Vision de la stratégie CITES pour 2021-2030, et dans la façon d'aborder une exploitation durable des espèces sauvages via ces deux accords.

Entre septembre 2019 et mars 2020, l'autorité CITES chargée de l'application des lois au Mexique (PROFEPA) a confirmé 2698 mouvements transfrontaliers d'espèces sauvages : 1711 importations et 987 exportations, notamment des espèces de flore et de faune sauvages faisant l'objet d'une attention spéciale par la Convention, comme les requins et les raies (les nageoires en particulier), ainsi que les tortues, les tarentules, les espèces d'intérêt cynégétique et les concombres de mer, entre autres.

## Délivrance de permis

### États-Unis d'Amérique

L'USFWS a amélioré et rationalisé l'expérience utilisateur de son site web pour les particuliers, les organisations et les sociétés, à la recherche de permis CITES délivrés par l'USFWS. Les pages web remaniées comportent des images visuelles, du contenu ouvert et à afficher/masquer, et sont axées sur les réponses aux questions clé que les demandeurs et les parties prenantes peuvent avoir au sujet des permis CITES et sur le processus de délivrance de permis. Consultez les pages web remaniées "[Ai-je besoin d'un permis ?](#)" et "[De quel permis ai-je besoin ?](#)". La clarté de ces nouvelles pages permet également de soumettre des demandes de permis plus complètes et, par voie de conséquence, de démystifier la procédure de délivrance de permis CITES.

### Inscription du requin-taupe bleu à l'Annexe II

En novembre 2019, les États-Unis ont préparé des supports d'information destinés aux parties prenantes et aux représentants du secteur relatifs aux nouvelles exigences pour l'obtention des documents CITES adéquats en matière de commerce international du requin-taupe bleu (*Isurus oxyrinchus*) et du petit requin-taupe (*Isurus paucus*), suite à leur inscription à l'Annexe II lors de la CoP18. Une lettre d'information fournissant des conseils quant à la délivrance de permis a été adressée aux parties prenantes des deux régions : atlantique et pacifique. La page de demande de permis CITES a également été actualisée pour les requins et les raies. Veuillez vous reporter à : <https://www.fws.gov/international/permits/by-species/sharks-and-rays.html>.

## Actions des représentants régionaux

Canada. Aucune action à signaler pour cette période.

Mexique. Aucune action à signaler pour cette période.

États-Unis d'Amérique. Aucune action à signaler pour cette période.

## Coopération et priorités régionales

Les membres de la région d'Amérique du Nord communiquent régulièrement dans le cadre de leur engagement continu à se rencontrer et à échanger au sujet des thèmes CITES régionaux, et notamment la mise en œuvre de la CITES, les préparations des rencontres CITES et autres thèmes CITES concernant notre région. Au cours de cette période de signalement, nous aurions dû communiquer au cours de la réunion trilatérale devant se dérouler au Mexique, mais cette manifestation a été reportée en raison du COVID-19. Entre ces rencontres, la région d'Amérique du Nord maintient sa communication via des conférences téléphoniques et des e-mails.

### Canada

Environnement et Changement climatique Canada propose une analyse de risques complète de l'ensemble de ses lois et réglementations, afin d'identifier les plus grands risques en matière de conservation et de biodiversité résultant d'une non conformité. Cette approche fondée sur le risque permettra de planifier de façon informée l'application des lois et la définition des priorités.

### Mexique

Actuellement, les Plans d'action d'Amérique du Nord pour le commerce durable des tarentules, requins, perroquets et tortues inscrits aux Annexes de la CITES et adoptés par la Commission de coopération environnementale d'Amérique du Nord (CCE) sont en cours de mise en application. En outre, dans le cadre de l'Alliance stratégique entre le Mexique et le Canada, un projet est actuellement en cours de développement, afin d'avoir recours au code-barres génétique comme outil pour améliorer la mise en œuvre de la CITES.

De même, PROFEPA travaille actuellement à renforcer la collaboration avec les agences nationales (FGR, douanes, garde nationale) et internationales (INTERPOL), en vue de détecter le trafic illégal d'espèces au moyen d'une surveillance continue et d'alertes portant sur la vente illégale d'espèces de flore et de faune sauvages via les réseaux sociaux, ainsi qu'à renforcer la prévention de tentatives de trafic illégal et consolider l'attention portée aux cas détectés aux points de sortie des personnes et des marchandises. Cette collaboration prévoit d'intensifier la coordination, afin de faire face au trafic illégal des espèces, ce qui constitue l'une des problématiques qui suscite le plus d'inquiétude dans le secteur environnemental, ainsi que de formuler de nouvelles stratégies visant à combattre efficacement les réseaux de crime organisé liés à ces questions.

La commission nationale forestière du Mexique, ou Comisión Nacional Forestal (CONAFOR), est dotée d'un service qui traite la faune de façon intégrale en associant l'habitat, les espèces de plante et les écosystèmes. L'United States Fish and Wildlife Service (USFWS), en coopération avec la CONAFOR et le fonds pour la région nord-ouest, ou Fondo Noroeste (FONNOR), a développé le projet MiJO ou Manejo Integrado de hábitat del jaguar a través de la participación comunitaria en el Occidente de México. Il s'agit de la gestion intégrée de

l'habitat du jaguar via la participation de la communauté dans l'ouest du Mexique, permettant de promouvoir la conservation de cet habitat d'espèces ainsi que de celui d'autres chats sauvages.

### Rencontres et ateliers

#### **Au sein de la région :**

##### Mexique

De septembre 2019 à mars 2020, PROFEPA a participé à des réunions avec le service d'administration fiscale - Douanes ou Servicio de Administración Tributaria (SAT), ainsi qu'avec la garde nationale, le Ministère public général de la République et INTERPOL, afin d'améliorer la coordination inter-institutionnelle de la prise en charge des tentatives d'exportation irrégulière d'espèces de flore et de faune sauvages. De même, PROFEPA a participé à des rencontres avec la commission de coordination opérationnelle aéroportuaire de l'aéroport international de Mexico qui est le principal point d'interconnexion aéroportuaire du pays.

Des ateliers d'identification des espèces marines protégées se sont également déroulés à Mexico (janvier 2020), de concert avec PROFEPA et le Ministère public général de la République. Des ateliers similaires se sont également tenus avec différentes autorités dans les villes de Tijuana, Baja California, Mexico.

Le projet MiJO pour le jaguar est axé sur la réduction des conflits entre les propriétaires de terres forestières situées dans le corridor des jaguars (essentiellement ejidos et communautés) et de chats sauvages présents sur leur territoire. À cette fin, entre août 2019 et mars 2020, 5 ateliers visant à susciter une prise de conscience et réconcilier la coexistence des activités humaines avec la vie sauvage se sont déroulés. Parmi les sujets abordés, on peut citer l'identification des cas de prédation du bétail, l'assurance du bétail, les unités d'échantillonnage destinées à la surveillance de la biodiversité (flore et faune), la gouvernance et l'échange d'expériences en matière de surveillance des espèces de flore et de faune sauvages.

#### **Autres rencontres et ateliers (hors de la région) :**

##### Mexique

En 2019, l'autorité scientifique de la CITES au Mexique a participé à "L'atelier régional destiné aux autorités scientifiques de la CITES : échange d'expériences, guides et pratiques d'excellence en matière d'élaboration d'avis de commerce non préjudiciable pour les espèces inscrites aux Annexes de la CITES" (Guatemala), afin d'établir des capacités régionales de formulation d'ACNP pour les espèces CITES. Au cours de cet atelier, le Mexique a fourni des présentations relatives à son expérience en matière de mise en œuvre de l'Annexe II pour les requins, et de directives non contraignantes quant à la délivrance d'ACNP pour *Strombus gigas*.

La 23<sup>ème</sup> session de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT, Montréal, novembre 2019) s'est tenue dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) : le mouflon pachycère dans l'État de Sonora, au Mexique : récit d'un rétablissement grâce à son exploitation durable". À cette occasion, la CONABIO, en coopération avec le gouvernement de l'État de Sonora (Secrétariat à l'Agriculture et au Développement rural ou Secretaría de Agricultura, Ganadería, Recursos Hidráulicos, Pesca y Acuicultura : SAGARHPA), le gouvernement de l'État de Quintana Roo (Secrétariat au développement agricole, rural et de la pêche ou Secretaría de Desarrollo Agropecuario, Rural y Pesca ou SEDARPE), et la ferme Cocodrilia, a présenté des affiches d'information qui mettent en avant des réussites en matière de gestion des espèces CITES, primées comme les meilleures et "Promouvoir la conservation du crocodile de Morelet (*Crocodylus moreletii*) grâce à sa gestion durable via des activités d'élevage en ranch communautaires dans l'État de Quintana Roo, au Mexique." Cette année, l'étude de cas portant sur le mouflon pachycère sera également incluse dans le journal en ligne "Conservation Frontlines".

##### États-Unis d'Amérique

En 2019, l'USFWS a attribué une subvention à l'université d'État du Colorado visant à aider à la lutte contre le trafic de guépards dans la région du Somaliland en s'attelant aux carences importantes dans les données relatives à la population de guépards, en développant des modèles d'identification des voies de trafic de la Corne de l'Afrique au Moyen-Orient et à accroître le savoir-faire en matière d'application des lois et judiciaire dans la région du Somaliland. En mars 2020, l'USFWS a également participé à un atelier qui s'est tenu en Éthiopie. Il a rassemblé les gouvernements des États-Unis et d'Afrique de l'Est, ainsi que les parties prenantes des ONG impliquées dans le trafic du guépard et visait à coordonner les efforts pour mettre un terme à ce trafic issu de la région. Des données, devant être publiées prochainement, ont alimenté les échanges lors de cet atelier : on estime que plus de 1750 guépards ont fait l'objet d'un commerce illégal entre 2010 et 2019 (300 issus de la Corne de l'Afrique au cours des 3 dernières années) avec un taux de mortalité estimé à 75 %. Les experts de Somalie/du Somaliland, d'Éthiopie, de Djibouti et du Kenya ont esquissé un plan d'action visant à aligner un

nouveau projet du Fonds de conservation des guépards-DEFRA (Department for Environment, Food and Rural Affairs ou département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales du Royaume-Uni) sur le projet de l'université d'État du Colorado-USFWS, et ont donné la priorité au travail avec les partenaires du Moyen-Orient quant à la réduction de la demande. On estime entre 6000 et 10 000 le nombre de guépards qui subsistent à l'état sauvage.

#### Autres informations régionales

Canada. Aucune information à signaler pour cette période.

Mexique. Aucune information à signaler pour cette période.

#### États-Unis d'Amérique

L'agence américaine d'observation océanique et atmosphérique, ou National Oceanic and Atmospheric Administration, ne signale aucune action pendant cette période.

L'USFWS poursuit sa collaboration avec les représentants CITES de l'association des agences, ou Association of Fish and Wildlife Agencies (AFWA) en matière d'exploitation légale et durable des espèces indigènes, et notamment les animaux à fourrure, les alligators, les tortues d'eau douce et tortues terrestres. Notre dernière rencontre date du 3 mars 2020.

Actions en matière d'application des lois aux États-Unis :

Le bureau de l'application des lois de l'USFWS ne signale aucune action pendant cette période.